



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0471

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Utilisation de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2014, fin de gestion - Modification de la délibération n° 2013-4317 du 16 décembre 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0471**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Utilisation de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2014, fin de gestion -
Modification de la délibération n° 2013-4317 du 16 décembre 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La délibération qui est proposée au Conseil vient compléter le dispositif existant pour assurer le recours à une ou des lignes de trésorerie dès les tous premiers jours de janvier 2015 dans le cadre de la Métropole.

En effet, depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon réalise de façon quotidienne une gestion de trésorerie très ajustée, selon la technique dite de trésorerie zéro. Elle utilise des lignes de trésorerie qu'elle mouvemente quotidiennement par tirage ou remboursement, selon ses besoins réels en flux de trésorerie, ses arbitrages de taux et d'optimisation des frais financiers.

Il a été autorisé, par délibération n° 2013-4317 du Conseil du 16 décembre 2013, la signature et l'utilisation de contrats de trésorerie pour l'exercice 2014 à hauteur de 30 M€. Il a été également autorisé, par délibération n° 2014-0377 du Conseil du 3 novembre 2014, la signature et l'utilisation de lignes de trésorerie pour l'exercice 2015 dans la limite d'un plafond de 150 M€.

En complément de ces délibérations, en prévision de besoins à venir en fin d'exercice 2014 et afin d'assurer les paiements des premiers jours de l'exercice 2015, il est proposé de modifier la délibération n° 2013-4317 du Conseil du 16 décembre 2013, pour autoriser jusqu'à 150 M€ la signature de contrats à intervenir avant le 31 décembre 2014.

Ainsi, à l'issue de la consultation en cours, un ou plusieurs contrats pourraient être signés avec différents établissements bancaires dans la limite d'un plafond total de 150 M€.

L'ensemble des contrats, d'un montant plafond de 150 M€, pourraient être conclus en tout ou partie à la fin de l'exercice selon les conditions financières proposées, rappelées ci-après :

- montant plafond total de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 150 M€,
- index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine lors de chaque tirage,
- durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Les encours seraient apurés au 31 décembre 2014 et à la date d'échéance de la ou des conventions d'ouverture de crédit de trésorerie.

Il est précisé que les contrats ainsi signés en fin d'exercice seraient mobilisables également en 2015, notamment en début d'exercice 2015 pour les besoins de la collectivité, en application du principe de continuité juridique.

Le plafond de 150 M€ à signer ou à utiliser au titre des contrats de trésorerie au cours de l'exercice ne pourra être dépassé sauf s'il est autorisé par une nouvelle délibération.

Par ailleurs, la collectivité dispose d'un contrat de prêt multi-index reconstituable auprès du Crédit Foncier à des fins de gestion de trésorerie (possibilité de tirage à hauteur de 60 M€), dont l'utilisation a été décidée en trésorerie pendant l'exercice 2015 par délibération n° 2014-0376 du Conseil du 3 novembre 2014. Ce contrat n'est pas pris en compte dans le plafond de 150 M€ applicable aux lignes de trésorerie ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification de la délibération n° 2013-4317 du Conseil du 16 décembre 2013 telle qu'énoncée ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le Président à signer en 2014 et à mettre en œuvre, en 2014 et en 2015, une ou plusieurs conventions d'ouverture de crédit de trésorerie avec un ou plusieurs établissements bancaires répondant aux conditions suivantes :

- montant du plafond total de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 150 M€,
- index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine de Lyon lors de chaque tirage,
- durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.